

DEC191288DR20

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Jacques Fourmond, directeur de l'unité UPS855 intitulée Division Technique de l'INSU (DT INSU), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

Vu la décision DEC142131DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UPS855, intitulée Division Technique de l'INSU (DT INSU), dont le directeur est Jean-Jacques Fourmond et la décision n° 160181INSU du 11/02/2016 portant cessation de fonctions de M. Nadir Amarouche et nomination de M. Jean-Jacques Fourmond, directeur de l'UPS855 intitulée Division Technique de l'INSU (DT INSU) à compter du 30/03/2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Jacques Fourmond, directeur de l'unité UPS855, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques Fourmond, délégation de signature est donnée à M. Emmanuel Alessandrini, capitaine d'armement et Mme Josiane Pellegrino, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 161838DR20 du 4 juillet 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18 avril 2019

La déléguée régionale par intérim
Marjorie NANTEUIL

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.